

## Arrêté n°2021-202 du 9 septembre 2021

portant désignation du Président de l'Institut régional de développement du sport (IRDS).

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'article 3 de la convention relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut régional de développement du sport (IRDS), approuvée en 2006,
- VU l'annexe 8 de la Délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021 relative à la désignation des représentants au sein de l'Institut régional de développement du sport (IRDS).

### ARRÊTÉ

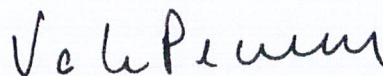
#### ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France en tant que Président de l'Institut régional de développement du sport (IRDS) :

- **Monsieur Carl SEGAUD**, *Conseiller régional d'Île-de-France*.

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE